

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 13 juin 2019 portant dissolution de la brigade territoriale du Bousquet-d'Orb
et modification corrélatrice de la circonscription de la brigade territoriale de Bédarieux (Hérault)**

NOR : INTJ1916552A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale du Bousquet-d'Orb est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2019. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Bédarieux est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Bédarieux exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bédarieux	Bédarieux Camplong Carlencas-et-Levas Faugères Graisessac Hérépian La Tour-sur-Orb Le Pradal Pézènes-les-Mines Saint-Etienne-Estréchoux Villemagne-l'Argentière	Avène Bédarieux Brenas Camplong Carlencas-et-Levas Ceilhes-et-Rocozeles Dio-et-Valquières Faugères Graisessac Hérépian Joncels La Tour-sur-Orb Le Bousquet-d'Orb Le Pradal Lunas Pézènes-les-Mines Saint-Etienne-Estréchoux Villemagne-l'Argentière
Le Bousquet-d'Orb	Avène Brenas Ceilhes-et-Rocozeles Dio-et-Valquières Joncels Le Bousquet-d'Orb Lunas	(Dissolution)